Il savait bien, toutefois, que la n'était pas le véritable remède à de tels maux : il voulait que les magistrats consulaires se préoccupassent sérieusement d'assurer désormais la subsistance du peuple ; et, vingt ans plus tard, après avoir vu, malgré ses réclamations, la même imprévoyance occasionner les mêmes malheurs, dans son découragement, et non sans quelque amertume, il écrivait : « Mais pour néant je cherche les remèdes pour obvier à la famine : veu que jamais n'en sera faite aucune poursuite....... Quoniam, quod commune, communiter negligitur. » Il faudrait citer toute cette page, qui est fort belle : elle met dans un jour très-vif le patriotisme éclairé et la charité ardente de Matthieu (15).

Une nouvelle famine, et sans doute aussi la crainte de nouveaux troubles, donnèrent lieu, deux ans après, à la création de l'Aumône générale, institution dont le premier objet était de pourvoir à la subsistance des indigents qui, arrivant à Lyon des pays circonvoisins, augmentaient d'autant la misère locale. L'aumône, généreusement votée par les habitants de tous ordres et de tous

thieu de Vauzelles, docteur en droit, avocat de la ville et communauté de Lyon, remontra audit conseil les émotions populaires, les assemblées illicites, tocsins, pillages, voies de fait, propos outrageants envers le ciel et les hommes, et autres murmurations que aucuns mauvais garçons de la cité faisaient chaque jour sans craindre la justice humaine et la vengeance divine. « Nous sommes trop débonnaires, ajou- « tait-il nous sommes trop débonnaires! Les malheureux! que n'avons- « nous pas fait pour apaiser leur faim, pour le soulagement de leur « famille : leur âme et leur corps, avons-nous rien négligé? » Après ces mots énergiques, tous les notables ranimés chevauchèrent par la ville, et l'on fit conduire des pièces d'artillerie le long du port Saint-Vincent sur les craintes que les paysans du plat pays de Savoie ne vinssent seconder les mutins » (Clerjon, Hist de Lyon, t. IV, p. 334). (15) Traicté des péages, p. 182.